

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02770
Numéro SIREN : 532 230 018
Nom ou dénomination : VALON

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2018 sous le numéro de dépôt 9733

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2018

01/01/2017

31/12/2017

X

TON DE

Désignation de la société:

Adresse du siège social :

EURL VALON

SIRET

5 3 2 2 3 0 0 1 8 0 0 0 2 2

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement

44 rue de la Sablonnière

94460 VALENTON

LE

17 JUL. 2018

SOUS LE N°

9733

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées Activités des sièges sociaux

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 %

Bénéfice imposable à 28%

Déficit

44 119

Bénéfice imposable à 15 %

0

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme
imposables à 19%Autres PV imposables à
19%PV à long terme
imposables à 0%PV exonérées
art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines

Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 septies

Zones franches d'activités
art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de Restructuration de la défense,
art. 44 terdeciesSociétés d'investissements
immobilières cotéesBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées
relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater W

Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné

Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du professionnel de l'expertise comptable : SAS PRECOGEST

19 avenue des Indes 91940 LES ULIS

Tél : 01.69.18.80.00

- du conseil : SAS PRECOGEST

19 avenue des Indes 91940 LES ULIS

Tél : 01.69.18.80.00

- de l'association agréée :

- N° d'agrément de l'AA :

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL VALON		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		44 rue de la Sablonnière 94460 VALENTON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 3 2 2 3 0 0 1 8 0 0 0 2 2		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2017	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	230 000		230 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	230 000		230 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	443 688		443 688
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	75 152		75 152	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	518 841		518 841	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	748 841		748 841	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL VALON		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 000)			DA	30 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	684 949	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(11 311)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	706 637	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 047	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	13 308	
	Dettes fiscales et sociales			DY	27 847	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	42 203		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	748 841		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	42 203
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL VALON							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	31 962	FB		FC	31 962	
	Production vendue { biens * services *	FD	891	FE		FF	891	
		FG	127 838	FH		FI	127 838	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	160 692	FK		FL	160 692	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 598	
	Autres produits (1) (11)					FQ	157	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	163 449
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	(856 197)	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	866 223	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	10 798	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	17 233	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 661	
	Salaires et traitements*					FY	72 270	
	Charges sociales (10)					FZ	50 260	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	32
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	6 748	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	174 029
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(10 579)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 426	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	4 426	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	89	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	89	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	4 337	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(6 242)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL VALON</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	4 197		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB	12 314		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	16 512		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	9 266		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF	12 314		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	21 580		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(5 068)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	184 388	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	195 700	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(11 311)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	
			- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD		
	(9)	Dont transferts de charges								A1	270	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	50 260	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	(5)	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6	16 382	obligatoires		A9	33 878	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										
										Exercice N		
Pénalités, amendes fiscales et pénales										1 332		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion										100		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés										12 314		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion											2 442	
Produits des cessions d'éléments d'actif											12 314	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :											
										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs	

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 332
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	12 314
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	13 746
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 442
Produits des cessions d'éléments d'actif	12 314
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	14 756

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL VALONNéant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						1		2	
								3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	4 559	KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	6 269	KW	KX	
		Matériel de transport*			KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	7 121	LC	LD	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL	LM	
	TOTAL III				LN	17 949	LO	LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T
		Autres participations				8U	230 000	8V	8W
		Autres titres immobilisés				1P		1R	1S
Prêts et autres immobilisations financières				1T	68 036	1U	1V		
TOTAL IV				1Q	298 036	1R	1S		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	315 985	0H	0J		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
								4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	4 559	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	6 269	MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	7 121	MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	17 949	NH		NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W
		Autres participations		I0		0X		0Y	230 000	0Z
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2	36	2E	68 000	2F		2G		
TOTAL IV		I3	36	NJ	68 000	NK	230 000	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	36	0K	85 949	0L	230 000	0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL VALON

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL VALON</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	180	QA	12	QB	193	QC						
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	1 338	QE	9	QF	1 348	QG						
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	4 082	QM	10	QN	4 093	QO						
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	5 602	QV	32	QW	5 635	QX						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	5 602	ØP	32	ØQ	5 635	ØR						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM					NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL VALONNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL VALON				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	5 432	5 432							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	27 036	27 036						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 510	3 510						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	362 940	362 940							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	44 769	44 769							
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	443 688	VU	443 688	VV				
RENVIS	(1) Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 308	13 308							
Personnel et comptes rattachés		8C	4 155	4 155							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 277	10 277							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	13 321	13 321							
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	94	94							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 047	1 047							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	42 203	VZ	42 203						
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	1 047					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : EURL VALON										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés								WB			
			de son conjoint				moins part déductible*				WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE 1 436			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		977		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		459			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		94		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW 1 426			
	Amendes et pénalités		WJ		1 332		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *												XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									I8		
			Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*									ZN		
			- Plus-values nettes à court terme									WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions									WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
										TOTAL I		WR 2 862		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS 11 311		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU 35 670		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV		
												WH		
												WP		
												WW		
												XB		
												I6		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WZ			
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									XA			
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)									ZY			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											XD		
	Majoration d'amortissement*											XF		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		0V		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI				XG		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 46 981		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		XJ 44 119		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XO 44 119		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		XO		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL VALON		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	44	119
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	44	119
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
TASCOM	9K	94	9L 32 845
EFFORT CONSTRUCTION	9M		9N 2 825
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	94	YO 35 670
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL VALON</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	74 647			ZD	74 647				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	ØF	74 647			TOTAL II	ZH	74 647			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	8 490		YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ	3 381		
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	9 475		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	4 79		ST	4 376		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	17 233		
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	2 772		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	3 889		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	6 661		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	33 558		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	35 696		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *							ØB			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 559		4 559	
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 269		6 269	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 121		7 121	
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	17 949		17 949	
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	230 000			230 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	68 036		68 036	
Immobilisations financières	298 036		68 036	230 000
ACTIF IMMOBILISE	315 986		85 986	230 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	181	13	193	
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 339	9	1 348	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 083	11	4 094	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 602	33	5 635	
ACTIF IMMOBILISE	5 602	33	5 635	

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 443 689 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	443 689	443 689	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	443 689	443 689	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
R.R.R. A OBTENIR & AV NON	4 122
PRODUITS A RECEVOIR	5 433
Total	9 555

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 30 000,00 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 000	10,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 42 203 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 308	13 308		
Dettes fiscales et sociales	27 847	27 847		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 048	1 048		
Produits constatés d'avance				
Total	42 203	42 203		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 048			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 048 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 707
Dettes fiscales et sociales	9 742
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	19 449

	Montant
FAC NON PARV FOURNISSEURS	9 707
ALLOCATIONS FAMILIALES A	3 445
ASSURANCE VIELLESSE A PAY	1 839
ASSURANCE MALADIE A PAYER	1 539
AIDE A LA CONSTRUCTION A	2 825
TAXE AU M2 A PAYER	94
Total	19 449

	Montant
Charges d'exploitation	
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	

Notes sur le compte de résultat

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 600 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 332	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	12 314	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 442
Produits des cessions d'éléments d'actif		12 314
TOTAL	13 746	14 756

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Nombre d'actions ordinaires	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	11 229 766,13	11 567 806,17	11 571 970,71	11 516 147,87	160 692,97
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	138 300,18	316 710,12	140 217,71	75 330,86	-13 607,30
Impôts sur les bénéfices	32 110,00	83 012,00	18 328,00	-3 397,00	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	105 649,40	235 022,67	122 125,16	74 647,25	-11 311,26
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	35,40	77,90	40,63	26,24	-4,54
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	35,22	78,34	40,71	24,88	-3,77
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	30	30	30	30	30
Montant de la masse salariale	659 376,40	653 732,13	704 107,90	708 856,52	72 270,00
Montant des sommes versées en avantages sociaux	169 451,47	168 256,90	160 121,65	181 059,00	

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%
Ventes de marchandises	31 962,66	100,00	11 244 555,98	100,00
Coût d'achats marchandises vendues	10 025,80	31,37	9 225 966,38	82,05
MARGE COMMERCIALE	21 936,86	68,63	2 018 589,60	17,95
Production vendue	128 730,31	80,11	271 591,89	2,36
Production stockée				
Production immobilisée				
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	128 730,31	80,11	271 591,89	2,36
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	160 692,97	100,00	11 516 147,87	100,00
Achats de matières premières et approv.			142 730,00	1,24
Variation de stocks	10 798,00	6,72	-6 303,00	-0,05
Sous-traitance directe				
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	117 932,31	73,39	135 164,89	1,17
MARGE BRUTE GLOBALE	139 869,17	87,04	2 153 754,49	18,70
Autres achats et charges externes	17 233,25	10,72	1 030 887,17	8,95
VALEUR AJOUTEE	122 635,92	76,32	1 122 867,32	9,75
Subventions d'exploitation				
Impôts, taxes et verst assimilés	6 661,29	4,15	101 217,42	0,88
Charges de personnel	122 530,00	76,25	941 150,76	8,17
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-6 555,37	-4,08	80 499,14	0,70
Reprises s/ charges et Transferts	2 598,98	1,62	960,46	0,01
Autres produits	157,84	0,10	850,52	0,01
Dot. amortissements et provisions	32,94	0,02	5 041,07	0,04
Autres charges	6 748,12	4,20	20 264,29	0,18
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 579,61	-6,58	57 004,76	0,49
Quote part résultat en commun				
Produits financiers	4 426,98	2,75		
Charges financières	89,78	0,06	99,97	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-6 242,41	-3,88	56 904,79	0,49
Produits exceptionnels	16 512,02	10,28	16 139,39	0,14
Charges exceptionnelles	21 580,87	13,43	1 793,93	0,02
Résultat exceptionnel	-5 068,85	-3,15	14 345,46	0,12
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices			-3 397,00	-0,03
RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 311,26	-7,04	74 647,25	0,65

VALON

SARL au capital de 30.000 Euros

Siège Social : 44, Rue de la Sablonnière - 94460 - VALENTON
532 230 018 RCS CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2017

NIEZA & ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes - Membre de la Compagnie de Paris

SARL à capital variable au minimum de 50.000 Euros - 351 448 121 RCS PARIS - APE 6920Z

Siège Social : 119, rue des Pyrénées 75020 - PARIS

Tél. 01 43 70 55 44

Fax 01 43 70 50 96

E-mail : nieza@wanadoo.fr

VALON

SARL au capital de 30.000 €uros
Siège Social : 44, Rue de la Sablonnière - 94460 - VALENTON
532 230 018 RCS CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2017

A l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL VALON, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 12 Juin 2018

NIEZA & ASSOCIES
représenté par



Jean-Lionel NIEZABYTOWSKI

COMPTES ANNUELS
CERTIFIES

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				4 379
Autres immobilisations corporelles				7 969
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	230 000		230 000	230 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				68 036
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	230 000		230 000	310 383
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				10 798
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				866 223
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				15 215
Autres créances	443 689		443 689	460 039
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	75 152		75 152	256 876
Charges constatées d'avance (3)				4 540
TOTAL ACTIF CIRCULANT	518 841		518 841	1 613 691
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	748 841		748 841	1 924 075
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	30 000	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 000	3 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	684 949	610 302
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-11 311	74 647
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	706 638	717 949
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		691
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 048	1 048
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 308	950 200
Dettes fiscales et sociales	27 847	244 289
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 099
Autres dettes		7 800
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	42 203	1 206 126
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	748 841	1 924 075
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	42 203	1 206 126
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		691
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	31 963		31 963	11 244 556
Production vendue (biens)	892		892	248 236
Production vendue (services)	127 839		127 839	23 356
Chiffre d'affaires net	160 693		160 693	11 516 148
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 599	960
Autres produits			158	851
Total produits d'exploitation (I)			163 450	11 517 959
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			-856 197	9 254 934
Variations de stock			866 223	-28 968
Achats de matières premières et autres approvisionnements				142 730
Variations de stock			10 798	-6 303
Autres achats et charges externes (a)			17 233	1 030 887
Impôts, taxes et versements assimilés			6 661	101 217
Salaires et traitements			72 270	708 857
Charges sociales			50 260	232 294
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			33	2 712
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				2 329
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			6 748	20 264
Total charges d'exploitation (II)			174 029	11 460 954
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-10 580	57 005
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			4 427	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			4 427	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			90	93
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				7
Total charges financières (VI)			90	100
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			4 337	-100
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-6 242	56 905

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4 198	16 139
Sur opérations en capital	12 314	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	16 512	16 139
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	9 267	1 794
Sur opérations en capital	12 314	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	21 581	1 794
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-5 069	14 345
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-3 397
Total des produits (I+III+V+VII)	184 389	11 534 098
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	195 700	11 459 451
BENEFICE OU PERTE	-11 311	74 647
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		2 007
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL VALON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 748 841 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 11 311 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Informations complémentaires en vue de donner une image fidèle

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

La société VALON a résilié le contrat de location-gérance en date du 02/01/2017.

A compter du 03/01/2017, la société VALON a changé son activité. Elle est devenue holding de la société SOVALDIS.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 559		4 559	
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 269		6 269	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 121		7 121	
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	17 949		17 949	
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	230 000			230 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	68 036		68 036	
Immobilisations financières	298 036		68 036	230 000
ACTIF IMMOBILISE	315 986		85 986	230 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	181	13	193	
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 339	9	1 348	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 083	11	4 094	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 602	33	5 635	
ACTIF IMMOBILISE	5 602	33	5 635	

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 443 689 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	443 689	443 689	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	443 689	443 689	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
R.R.R. A OBTENIR & AV NON	4 122
PRODUITS A RECEVOIR	5 433
Total	9 555

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 30 000,00 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 000	10,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 42 203 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 308	13 308		
Dettes fiscales et sociales	27 847	27 847		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 048	1 048		
Produits constatés d'avance				
Total	42 203	42 203		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 1 048

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 048 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 707
Dettes fiscales et sociales	9 742
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	19 449

	Montant
FAC NON PARV FOURNISSEURS	9 707
ALLOCATIONS FAMILIALES A	3 445
ASSURANCE VIELLESSE A PAY	1 839
ASSURANCE MALADIE A PAYER	1 539
AIDE A LA CONSTRUCTION A	2 825
TAXE AU M2 A PAYER	94
Total	19 449

	Montant
Charges d'exploitation	
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	

Notes sur le compte de résultat

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 600 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 332	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	12 314	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 442
Produits des cessions d'éléments d'actif		12 314
TOTAL	13 746	14 756

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Nombre d'actions ordinaires	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	11 229 766,13	11 567 806,17	11 571 970,71	11 516 147,87	160 692,97
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	138 300,18	316 710,12	140 217,71	75 330,86	-13 607,30
Impôts sur les bénéfices	32 110,00	83 012,00	18 328,00	-3 397,00	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	105 649,40	235 022,67	122 125,16	74 647,25	-11 311,26
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	35,40	77,90	40,63	26,24	-4,54
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	35,22	78,34	40,71	24,88	-3,77
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	30	30	30	30	30
Montant de la masse salariale	659 376,40	653 732,13	704 107,90	708 856,52	72 270,00
Montant des sommes versées en avantages sociaux	169 451,47	168 256,90	160 121,65	181 059,00	

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%
Ventes de marchandises	31 962,66	100,00	11 244 555,98	100,00
Coût d'achats marchandises vendues	10 025,80	31,37	9 225 966,38	82,05
MARGE COMMERCIALE	21 936,86	68,63	2 018 589,60	17,95
Production vendue	128 730,31	80,11	271 591,89	2,36
Production stockée				
Production immobilisée				
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	128 730,31	80,11	271 591,89	2,36
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	160 692,97	100,00	11 516 147,87	100,00
Achats de matières premières et approv.			142 730,00	1,24
Variation de stocks	10 798,00	6,72	-6 303,00	-0,05
Sous-traitance directe				
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	117 932,31	73,39	135 164,89	1,17
MARGE BRUTE GLOBALE	139 869,17	87,04	2 153 754,49	18,70
Autres achats et charges externes	17 233,25	10,72	1 030 887,17	8,95
VALEUR AJOUTEE	122 635,92	76,32	1 122 867,32	9,75
Subventions d'exploitation				
Impôts, taxes et verst assimilés	6 661,29	4,15	101 217,42	0,88
Charges de personnel	122 530,00	76,25	941 150,76	8,17
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-6 555,37	-4,08	80 499,14	0,70
Reprises s/ charges et Transferts	2 598,98	1,62	960,46	0,01
Autres produits	157,84	0,10	850,52	0,01
Dot. amortissements et provisions	32,94	0,02	5 041,07	0,04
Autres charges	6 748,12	4,20	20 264,29	0,18
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 579,61	-6,58	57 004,76	0,49
Quote part résultat en commun				
Produits financiers	4 426,98	2,75		
Charges financières	89,78	0,06	99,97	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-6 242,41	-3,88	56 904,79	0,49
Produits exceptionnels	16 512,02	10,28	16 139,39	0,14
Charges exceptionnelles	21 580,87	13,43	1 793,93	0,02
Résultat exceptionnel	-5 068,85	-3,15	14 345,46	0,12
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices			-3 397,00	-0,03
RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 311,26	-7,04	74 647,25	0,65

VALON

Société À Responsabilité Limitée au capital de 30 000 €

Siège social : 44 rue de la Sablonnière

94460 VALENTON

532 230 018 RCS CRETEIL

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 DÉCEMBRE 2017

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 11 311,26 €, de la manière suivante :

- En totalité au compte « Autres Réserves », s'élevant à..... 684 949,17 €
Qui ressortira ainsi après affectation à un montant de 673 637,91 €

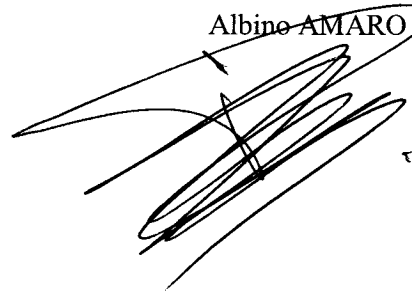
Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme

Par la Gérance

Albino AMARO PINTO



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Informations complémentaires en vue de donner une image fidèle

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

La société VALON a résilié le contrat de location-gérance en date du 02/01/2017.

A compter du 03/01/2017, la société VALON a changé son activité. Elle est devenue holding de la société SOVALDIS.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL VALON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 748 841 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 11 311 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES
DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination de la société

Adresse

Numéro SIRET

EURL VALON
44 rue de la Sablonnière
94460 VALENTON
53223001800022

I - QUOTITE D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	(6 242)
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	(1 560)
Ratio d'intérêts servis par les entreprise liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = $a - i$ (si $j < 150\,000\,€$ indiquer 0)	j	

II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	(186 140)
Montant de la décote = l x 5%		m	(9 307)
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = k + l - m		n	(176 833)
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = g - a		o	
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		p	
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = n + j - p		q	(176 833)

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise EURL VALON

44 rue de la Sablonnière

94460 VALENTON

[illegible]

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

Désignation de l'entreprise EURL VALON

44 rue de la Sablonnière

94460 VALENTON

[illegible]

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

2069RCI

EURL VALON
532230018 IS1

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	X
	PME au sens communautaire	X
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 5 3 2 2 3 0 0 1 8 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL VALON

ADRESSE (voie) 44 rue de la Sablonnière

CODE POSTAL 94460

VILLE VALENTON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique	EURL	Dénomination	SOSADIS
N° SIREN (si société établie en France)	818758591	% de détention	100.00
Adresse :	N° 1	Voie	rue du Pont Neuf
Code Postal	91160	Commune	SAULX LES CHARTREUX
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	SOVALDIS
N° SIREN (si société établie en France)	823597968	% de détention	50.00
Adresse :	N° 44	Voie	rue de la Sablonnière
Code Postal	94460	Commune	VALENTON
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET

5 3 2 2 3 0 0 1 8 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL VALON

ADRESSE (voie) 44 rue de la Sablonnière

CODE POSTAL 94460

VILLE VALENTON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 3 000

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AMARO PINTO Prénom(s) Albino

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 3 000

Naissance : Date 08071970 N° Département 99 Commune FELGUEIRAS Pays PORTUGAL

Adresse : N° 16 Voie rue Emile Bougard

Code Postal 94250 Commune GENTILLY Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL VALON		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
Durée en nombre de mois		12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	160 692
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	160 692
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	157
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	157
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	(856 197)
Variation négative des stocks		OQ	877 021
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	13 852
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	6 748
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante		OY	
TOTAL 3		OJ	41 424
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 119 426
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	119 426
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	160 692
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Période de référence	GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 7	
Date de cessation	HR	/	
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	